

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE
MUNICIPALITÉ SAINT-EUGENE-DE-LADRIERE

PROCÈS VERBAL RÉUNION EXTRAORDINAIRE
15 JANVIER 2018

Procès verbal de la séance extraordinaire du Conseil Municipal de Saint-Eugène-de-Ladrière, tenue au bureau municipal sis au 155, rue Principale, lundi le 15 janvier 2018 à 19 :00 précise.

En présence de mesdames Brigitte Chapados, Lorraine Michaud et Julie D'Astous et de messieurs Renaud Fortin, Fernand Caron et Deave D'Astous.

Sous la présidence de monsieur Gilbert Pigeon, maire.

Le quorum est constaté par monsieur le maire.

Est aussi présente, madame Carole Pigeon, secrétaire par intérim de la présente séance.

Mot de bienvenue du maire.

Minute de silence.

09-2018 **OUVERTURE DE LA SÉANCE** à 19 :00, proposé par Julie D'Astous.

10-2018 **ORDRE DU JOUR**

- Ouverture de la séance extraordinaire
- Lecture de l'ordre du jour
- Marge de crédit
- Signataires au compte chèque
- Carte de crédit
- Fondation Canadienne du Rein
- Levée de la séance

Il est proposé par Renaud Fortin, **appuyé** par Lorraine Michaud et résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

FINANCE

11-2018 **MARGE DE CRÉDIT**

Considérant que le fond de roulement se retrouve en situation précaire suite à l'achat du camion à neige;

Il est proposé par Brigitte Chapados, **appuyé** par Lorraine Michaud et résolu à l'unanimité;

QU'UNE marge de protection de 100,000 est demandée à la caisse Desjardins;
QUE monsieur Gilbert Pigeon et madame Christiane Berger sont mandatés en ce sens par ce conseil pour procéder à la demande;

QUE deux des trois signataires au compte devront, par signature, accepter la prise d'argent dans la marge de crédit si nécessaire;

QUE l'utilisation de cette protection sera utilisée que si nécessaire et remboursée le plus rapidement possible à même la perception des taxes foncières (surplus);

QUE la directrice générale procède rapidement aux démarches en ce sens.

ADOPTÉE

12-2018

SIGNATAIRES AU COMPTE CHÈQUE

CONSIDÉRANT que deux signataires sont nécessaire à l'émission des chèques;

Il est proposé par Brigitte Chapados, **appuyé** par Lorraine Michaud et résolut à l'unanimité;

QU'UNE troisième personne est ajoutée aux deux autres responsables auprès de Desjardins pour signer les chèques et les transferts ou transactions au nom de la municipalité;

QUE madame Julie D'Astous accepte le poste de signataire au compte et/ou aux transferts ou transactions;

QUE deux signatures seulement sont requises aux transactions par chèques ou dépôt direct ou transferts ou transactions au compte;

QUE la directrice générale fera en sorte de prendre les rendez-vous pour ajouter le nom de madame Julie D'Astous à titre de personne autoriser comme signataire au compte.

ADOPTÉE

13-2018

CARTE DE CRÉDIT

CONSIDÉRANT que selon la loi, le maire ne peut utiliser sa propre carte de crédit pour des achats ou réservations au nom de la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière;

CONSIDÉRANT qu'il est régulièrement nécessaire de faire des réservations ou des achats par carte de crédit pour les besoins de la municipalité, par exemple lors d'un congrès;

Il est proposé par Fernand Caron, **appuyé** par Deave D'Astous et résolut à l'unanimité;

QU'UNE carte de crédit d'une marge de 5,000\$ sera demandée auprès de notre institution financière;

QUE toutes transactions effectuées avec la carte de crédit seront transmissent immédiatement par courrier électronique à l'attention du maire et de la directrice générale;

QUE les transactions devront être présentée en séance suivante, détaillées;

QUE la dépense devra être payée immédiatement sans attente du relevé de la carte de crédit afin d'éviter des intérêts et en autant que la dépense est signée par le maire ou le pro-maire;

QUE ce conseil mandate madame la directrice générale de procéder à la demande le plus rapidement possible et que la carte de crédit soit établie au nom de la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière et en sous titre au nom de Christiane Berger en tant que secrétaire trésorière.

ADOPTÉE

DIVERS

14-2018

RÉSOLUTION À ADOPTER POUR LA FONDATION CANADIENNE DU REIN

CONSIDÉRANT que depuis toujours ce conseil autorise la sollicitation sur notre territoire par la fondation auprès de nos citoyens pour l'obtention de dons;

Il est proposé par Deave D'Astous, appuyé par Renaud Fortin et résolut à l'unanimité;

QUE la Fondation Canadienne du Rein est autorisé à solliciter auprès de nos citoyens des dons pendant leur période de levée de fonds.

ADOPTÉE

15-2018

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La séance du conseil de la réunion extraordinaire est levée à 19 :15 proposée par Lorraine Michaud, appuyé par Fernand Caron.

ADOPTÉE

Je, **Gilbert Pigeon maire**, reconnait qu'en signant le procès-verbal, je signe toutes et chacune des résolutions de ce procès-verbal.

Gilbert Pigeon, maire

Christiane Berger, directrice générale
Secrétaire-trésorière

Carole Pigeon, DGI

Cette copie publiée sera jugé valide lors de son adoption à la prochaine séance du conseil.